

## ÉVOLUTION DU THÉSAURUS HARMONISÉ DES EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES

# Livraison de la mise à jour de la partie « Agent physique »

La Version 2023 du Thésaurus Harmonisé des expositions professionnelles livrée aux éditeurs de logiciels en cette fin d'année, a bénéficié d'une révision importante de la partie « *agent physique* ».

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un travail collaboratif multipartenarial hébergé à l'ANSES et sur saisine de la Direction Général du Travail. A ce titre, un Groupe de travail « *Thésaurus des expositions professionnelles* » (GT TEP) plénier et des sous-groupes de travail par thématiques, ont en charge la veille des besoins des partenaires en termes d'utilisations du Thésaurus, ainsi qu'une maintenance évolutive constante s'appuyant sur une méthodologie standardisée. Au sein de ces groupes de travail, la parole et les attentes des Services sont portées par des médecins du travail de SPSTI, également membres des Groupes Thésaurus de Présanse et par le Docteur Letheux.

En 2022, les travaux des groupes thématiques ont porté prioritairement sur les classes « *agent chimique* » et « *agent physique* ». Cette dernière

a été entièrement refondue et fait l'objet d'une livraison dès cette version 2023.

Les modifications de la classe « *agent physique* » étant nombreuses, notamment par une simplification des libellés et une réorganisation de l'arborisation des différents niveaux, Présanse met à disposition des utilisateurs des SPSTI, via son site Internet, une table de correspondances entre les libellés de la version 2022 et ceux de la version 2023. En effet, certains items jusqu'alors classés dans cette classe du Thésaurus des expositions professionnelles, figurent désormais ou sont reclassés dans les classes « *facteur biomécanique* » et « *qualité de l'espace de travail* ».

Les autres classes du Thésaurus des Expositions Professionnelles seront travaillées par la suite et feront, elles aussi, l'objet d'une importante refonte et d'une mise à disposition dans les prochaines versions. L'actualisation de la classe « *agent chimique* » devrait, quant à elle, être mise à disposition l'année prochaine. ■

## TRAÇABILITÉ DES EFFETS SUR LA SANTÉ

# Onzième révision de la Classification Internationale des Maladies (CIM 11)

La onzième révision de la Classification Internationale des Maladies (CIM 11), récemment traduite en français, apporte des améliorations significatives par rapport à la dixième révision :

- ▶ amélioration de la précision des termes pour la description d'un domaine ou une meilleure couverture de codage,
- ▶ amélioration de l'intégration dans les systèmes d'information (la CIM 11 est élaborée pour être utilisée dans les dossiers de santé électroniques),
- ▶ amélioration des alignements avec d'autres classifications/terminologies.

La CIM 11 telle que modélisée par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) est une table multi hiérarchique comprenant 35 618 concepts de classification et 22 133 concepts de représentation. Elle couvre aussi bien les traumatismes que les maladies et les causes de décès et est découpée en 28 chapitres qui reprennent en grande partie le classement de la CIM 10.

Aussi, demande a été faite aux éditeurs d'implémenter la CIM 11, dès à présent, dans les différentes solutions logicielles utilisées par les personnels des SPSTI. ■